



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24

Email : contact@dalhunden.fr

## Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2020

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

**La séance s'est tenue à huis clos.**

**Présents :** *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Marie-Paule MOCKERS, Gyslène TIMMEL.*

**Absents :** *avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL)  
Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON)  
Isabelle WAGNER (pouvoir à Lorette PIHEN)  
Stéphanie WOLFF (pouvoir à Olivier SIX)*  
*sans excuse : Néant*

*En ouverture de séance et sur proposition du Maire, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes du terrorisme des dernières semaines.*

*Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule Mockers en tant que secrétaire de séance.*

*Le Maire propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour.*

### **2020-11-61 – Commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle des listes électorales mise en place le 29 juin 2020 doit être modifiée suite au courrier de la préfecture précisant la composition de la commission, à savoir :

- 3 conseillers issus de la liste ayant obtenue le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers de la liste arrivant en deuxième position.

Sont nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Etienne ACKER – Esther BUSSON – Sylvie GLAVASEVIC – Jimmy BRUNET – Christine KREMSER

## **2020-11-62 – Création d'un poste d'ATSEM**

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Nicole Weissler au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui a débuté sa carrière d'ATSEM à la commune la 1<sup>er</sup> janvier 1995, et qu'il faut procéder à la création d'un poste pour le recrutement d'une nouvelle ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ou à temps non complet à compter du 01<sup>er</sup> janvier, pour les fonctions de d'ATSEM.
- Le classement indiciaire se fera ultérieurement selon que l'agent choisi soit stagiaire ou contractuel.

## **2020-11-63 – Approbation devis projet éclairage public**

Le Maire rappelle l'objectif du projet éclairage public déjà approuvé par délibération en séance du 30 septembre 2020.

Concernant les demandes de subventions, le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu confirmation de l'attribution de la « Prime Oktave » dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie d'un montant de 8 463 €.

Après avoir analysé les devis des sociétés FRITZ et SOGECA, il en ressort que l'offre SOGECA est économiquement plus intéressante en optant pour le remplacement des luminaires.

La programmation des luminaires se fera comme suit :

- Abaissement de puissance de 50% de 22 h à 6 h sur l'ensemble de la commune.
- Abaissement à 30% dans les zones résidentielles de 23 h à 5 h.
- Reprogrammation des luminaires dans le lotissement du Giessfeld.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 74 932,80 €.

Les crédits sont prévus à l'investissement du budget primitif, article 21534 opération d'équipement n°102  
LIBELLE : Éclairage public

## **2020-11-64 – Approbation devis installation passerelle sur le Kohlgiessen, parcours découverte**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux consistent en la réalisation d'une passerelle permettant l'extension du sentier-découverte du Hellwasser.

Cette passerelle se situera sur le Kohlgiessen avec aménagement d'un accès (raccord avec le parcours existant) en caillebotis bois.

Un brise vue « observatoire » sera également prévu.

Pour la réalisation des travaux d'accès et de pose de la passerelle, la société Pavage Muller a établi un devis d'un montant de TTC 8 268 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Pavage Muller et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

Les crédits sont prévus à l'investissement du budget primitif, article 2135 opération d'équipement n°105  
LIBELLE : Extension du parcours découverte.

## **2020-11-65 – Approbation d’une facture projet aire de jeux**

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de la société Pavage Muller d’un montant de 478,80 € pour la pose de pavés dans le béton et de bordurette dans le cadre des travaux d’aménagement de l’aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, accepte la facture et autorise Monsieur le Maire de procéder au paiement.

Les crédits sont prévus à l’investissement du budget primitif, article 2135 opération d’équipement n°106 LIBELLE : Aire de jeux.

## **2020-11-66 – Renouvellement de baux de fermages**

Le Maire expose au Conseil Municipal le retour de 64 ha de terres agricoles suite au décès de Laurent Mockers et à l’arrêt d’activité de Joseph Ruff.

Dans le cadre de cette nouvelle répartition, il faudra intégrer la compensation à la commune de Sessenheim pour le projet de STEP intercommunale (Sessenheim, Stattmatten, Dalhunden, Soufflenheim).

La parcelle réservée à son implantation, propriété de Sessenheim est donnée en bail à ferme à un agriculteur. Pour libérer la commune de Sessenheim de son engagement de signataire de bail, le Conseil Municipal, a délibéré en date du 14 janvier 2020, d’attribuer, de la propriété de Dalhunden, un îlot de culture de surface et qualité similaire (234,48 ares).

La mise à disposition des terres a été affichée en Mairie avec un délai de dépôt des candidatures au 1<sup>er</sup> novembre.

6 candidatures ont été reçues soit par courrier ou rendez-vous en Mairie.

Il s’agit de 2 agriculteurs de la commune, 3 agriculteurs des communes voisines (Drusenheim et Sessenheim) et une candidature d’une JA (Jeune agricultrice) de Sessenheim en phase d’installation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, décide unanimement une répartition entre :

- Les agriculteurs du village qui sont :
  - Marc Deiber, qui a été reçu en Mairie, sur demande de Monsieur le Maire pour prendre note des parcelles qu’il souhaite obtenir.
  - Freddy Wolff, pour qui le Conseil Municipal prend en considération l’entrée au lycée agricole de son fils, avec comme objectif de s’installer à l’issue de ses études pour reprendre et développer l’exploitation familiale.
- La JA (Jeune Agricultrice) de la commune voisine en phase d’installation en lui proposant une surface adaptée à la viabilité de son projet.

Les nouveaux baux feront figurer le respect d’une trame verte de 5 m aux abords des lotissements.

## **2020-11-67 – Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, accepte la proposition du règlement intérieur présentée par Monsieur le Maire.

Celui-ci sera affiché en Mairie.

**2020-11-68 – Adhésion au projet de groupement de commandes en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs, à l'échelon de la Communauté de communes du Pays-Rhénan : DICRIM/PCS et création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.**

VU le courrier en date du 14 septembre 2020 de Monsieur Denis HOMMEL, Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan, aux communes membres, les informant du projet de groupement de commandes, en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes, à savoir :

- le DICRIM/PCS : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et Plan Communal de Sauvegarde.
- et la création du PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde.

VU le cadre législatif et réglementaire, rappelé en annexe de ce courrier d'information ; en l'occurrence la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et notamment son article 13, ainsi que son décret d'application du 13 septembre 2005, permettant le déploiement des plans communaux de sauvegarde.

**CONSIDERANT** qu'il appartient au maire de chaque commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de mettre en place au sein de sa commune un Plan Communal de Sauvegarde incluant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, pour répondre à toutes les situations de crise se présentant sur le territoire communal.

**ENTENDUES** les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** la participation de la Commune de DALHUNDEN au groupement de commandes en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes, le DICRIM/PCS et la création du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

**CONFIE** le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la Communauté de communes du Pays Rhénan.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.